|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1154** | | 2 septembre 2025 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)**  **– Proposition d'approbation de trois projets de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

À sa réunion tenue le 6 juin 2025, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de trois projets de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9. Les Recommandations ont à présent été adoptées par la Commission d'études 3 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 doit être appliquée. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative [CACE/1147](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-1147/fr) en date du 24 juin 2025, la période de consultation pour l'adoption des Recommandations a pris fin le 24 août 2025.

Compte tenu des dispositions du § A 2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 2 novembre 2025, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir: [http://www.itu.int/pub/R-REC](https://www.itu.int/pub/R-REC/fr)).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO et de la CEI est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/en/ITU‑T/ipr/Pages/policy.aspx](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx).

Mario Maniewicz

Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** 3/29(Rév.1), 3/48(Rév.2), 3/49(Rév.1)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse: [https://www.itu.int/md/R23‑SG03-C/en](https://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en).

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandations adoptés par   
la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-15 Document 3/29(Rév.1)

Propagation par diffraction

1) Étant donné que dans une révision associée de la Recommandation UIT-R P.368-9, il est proposé de remplacer dans la version anglaise les références à «GRWAVE» par «LFMFSmoothEarth», il est proposé dans ce projet de révision de remplacer également, dans la version anglaise de la Recommandation UIT-R P.526-15, les références à «GRWAVE» par «LFMSmoothEarth». De plus, plusieurs fautes de grammaire et d'orthographe ont été corrigées dans la version anglaise.

2) Une précision est ajoutée à la fin du § 3.2.

3) Un nouveau § 4.6, intitulé «Méthode pour un trajet oblique général Terre-espace», est ajouté.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.311-18 Document 3/48(Rév.2)

Acquisition, présentation et analyse des données dans les études relatives à la propagation des ondes radioélectriques

L’objectif du présent projet de révision de la Recommandation UIT-R P.311-18 vise à ajouter:

• la Partie XII;

• les Tableaux I-15, XI-2 et XII-1.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1144-12 Document 3/49(Rév.1)

Lignes directrices relatives à l'application des méthodes numériques utilisées dans les méthodes de prévision de la propagation de   
la Commission d'études 3 des radiocommunications

Dans ce document, il est proposé de supprimer les Tableaux 1 et 2 qui sont désormais disponibles sur les pages web de la Commission d'études 3.

Le titre de la Recommandation est remplacé par «Lignes directrices relatives à l'application des méthodes numériques utilisées dans les méthodes de propagation de la Commission d'études 3 des radiocommunications» pour tenir compte des données restantes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_